

Tarifs applicables en consultations aux urgences générales

Actes	Tarifs en Euros
<u>FPU :</u> Forfait Passage aux Urgences	19,61
<u>FPV :</u> Forfait Passage aux Urgences minoré (ALD)	8,49

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de la sécurité sociale. Ces tarifs ne peuvent être dépassés.

L'hôpital n'est pas gratuit ; assurez-vous bien auprès du personnel que vos coordonnées pour le paiement des soins ont bien été enregistrée (cartes VITALE et MUTUELLE)

En vous remerciant pour votre confiance

Mise à jour le 22/12/2024